



FFYB



Prescriptions Régionales FFYB

A l'exception des Championnats de Belgique Open, les régates des clubs de la FFYB, inscrites au Calendrier National, se dérouleront conformément aux prescriptions suivantes.

ORGANISATION GENERALE

1. La régate sera courue suivant les Règles de Course à la Voile 2017 – 2020
2. Le Comité de Course sera composé d'au moins un Comité de Course Régional ainsi que d'autres personnes l'assistant dans sa tâche.
3. Le Comité de réclamation sera composé d'au moins un Juge Régional et deux assesseurs.
4. Les bateaux de sécurité auront à bord 2 personnes et seront en nombre suffisant.
5. Les résultats de la régate seront envoyés, dans les 3 jours, à l'adresse monotype@ffyb.be
Ceux-ci seront rédigés sur le document ad hoc.

AVIS DE COURSE - RCV 89.2

1. L'Avis de Course sera écrit dans la langue du club. Il se réfèrera à l'annexe K des RCV « Guide pour l'avis de course ». Si des régatiers Néerlandophones ou étrangers participent à la régate, une version en Anglais sera disponible.
2. L'avis de course sera publié au plus tard **1 mois** avant la date de la régate.

INSTRUCTION DE COURSE – RCV 90

1. Les Instructions de Course seront écrites dans la langue du club. Elles se réfèreront à l'annexe L des RCV « Guide pour les Instructions de Course » ou l'annexe S « Instruction de Course Type ». Si des régatiers Néerlandophones ou étrangers participent à la régate, une version en Anglais sera disponible.
2. Le tableau ci-dessous sera inclus à la fin des Instructions de Course

Nom du Comité de Course :

Nom du Comité de Réclamation :

Nom du Comité Technique :

Nom du Responsable Sécurité :